Secteur Fédéral C G T des Cheminots
Région Nord / Pas de Calais

37 rue de Tournai 59000 Lille
☎ 03 28 55 76 06 /221606 fax 03 28 55 78 16 /221816

Lille, le 16 avril 2008.

" Les secrets de polichinelle commencent à tomber ! "

Dans le cadre de la « Concertation sociale Fret », la direction SNCF se dévoile au grand jour :

- **Bouger localement les taquets de la réglementation du travail à sa convenance !** Actuellement, l'article 49 du RH 0077 permet des adaptations à la demande des personnels pour répondre à leurs aspirations, et avec accord des DP.
- Bouger la **durée Journalière de Service des sédentaires** de 5 heures 30 à **4 heures** pour le **mini** et de 9 heures 30 à **10 heures** pour le **maxi,** l'**amplitude** passe de 11 heures maxi à **12 heures** ; pour les **roulants** passer la durée de travail effectif de 8 heures à **9 heures 30 de jour comme de nuit sans coupure, 12 heures avec coupure !**
- L'**assouplissement des conditions d'attribution des repos pour en diminuer la durée ou leur périodicité** ; Les **Repos doubles** tomberaient à **40** au lieu de 52 **par an** et le **week-end** devient **SA/DI ou DI/LU ! Faites vos comptes …**

Ce cadre social dégradé porte atteinte à la santé des cheminots et au niveau de sécurité des circulations. La direction n'a aucune vergogne à proposer un pareil retour à des conditions de travail dignes du début du siècle dernier ! Flexibiliser pour travailler le moins (ou le plus), au gré des désirs des chargeurs, dans le seul but d'augmenter plus encore la rentabilité économique.

Bonjour la vie de famille dans ce contexte social dégradé !

Les cheminots du fret sont les premiers concernés dans un premier temps mais **demain plus rien ne retiendra la direction de faire de même au Voyageurs, à l'Infra, etc. !**

A l'heure où se « négocie » une convention collective du transport ferroviaire, un pareil recul de notre réglementation pénaliserait tous les cheminots et les salariés des autres entreprises ferroviaires privées.

Aujourd'hui, la réglementation existante permet de faire fonctionner l'entreprise 7 jours sur 7 et 365 jours par an.

C'est le pilotage par activité qui amenuise sans cesse la souplesse de l'entreprise, pas la réglementation du travail.

Certains accompagnent cette casse du service public SNCF intégré et ce contexte de déréglementation sociale en France et en Europe. « Les représentants fédéraux de la FGGAC considèrent que le projet en l'état de l'UTPF (patronat) constitue un point de départ acceptable pour la négociation ! »

Pour vous en convaincre, lors de la Commission Mixte Paritaire du Secteur Ferroviaire du 05 mars 2008, le Représentant des pouvoirs publics informe les délégations que la FGAAC a été reconnue à la fin de l'année 2007 comme organisation syndicale représentative du secteur ferroviaire par les Pouvoirs Publics.

Est-ce un gage pour leur attitude à venir à négocier des reculs sociaux sur les conditions de travail des cheminots, et des conducteurs en particuliers ?

Arrêtons la déréglementation !
Arrêtons de spécialiser à outrance les cheminots !
Préservons l'unicité du Service Public SNCF !